



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

- Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle vivant avec EMPIRIAL LIVE SAS, concernant l'artiste Félicien Brut, pour le 20 mai 2025 au Centre des Congrès de Jonzac. Le montant total prévu dans ce contrat est de 12 500 € HT.

Fait à Jonzac,

Le 09 JAN. 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex